

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/55

DATE DE
CONVOCAATION

27/09/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le trois octobre à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

27/09/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 septembre 2024 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

08/10/2024

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Pascal CRINCKET, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Françoise HALOT.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Christèle COLOMBIER donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Achille CHOAY donne pouvoir à Pascal CRINCKET, Élisabeth GANDY donne pouvoir à Aline BILLET, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS.

PRESENTS : 20

ABSENTS : Monique CARUSO, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Marc LAUG.

VOTANTS : 25

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal CRINCKET.

OBJET : PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN ILE DE FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Transports et notamment les dispositions des articles L.1214-24 à 28,

VU le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) de 2014,

VU la délibération n° CR 2024-002 du 27 mars 2024 du Conseil Régional d'Ile de France arrétant le projet de plan de mobilités d'Ile-de-France (PDMIF) proposé par Ile-de-France Mobilités (IDFM),

VU le projet se décomposant en 3 documents : le plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et un plan d'action), l'annexe accessibilité, le rapport environnemental,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.1214-25 du code des transports, une consultation pour avis sur le projet de PDMIF arrêté par le conseil régional doit être émis par la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/55**

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DONNE un avis favorable au projet de plan des mobilités en Île-de-France arrêté par le conseil régional (documents en annexes).

Pour extrait conforme,



Le Maire

Serge CASERIS
Serge CASERIS